



## De quelle caisse complémentaire je dépends ?

Par **flomurat**, le **07/04/2019** à **02:22**

Bonjour ! De quelle caisse complémentaire est-ce que je dépends après une interruption de toute activité pendant un an ?

Je suis en train d'essayer de régler ma retraite. J'ai une question : lors de mon dernier emploi, je relevais d'une caisse complémentaire. J'ai perdu mon emploi et interrompu toute activité pendant un an où j'habitais à l'étranger. Quand je suis rentrée en France, j'ai d'abord été au chômage indemnisé, puis en maladie puis en invalidité jusqu'à présent. Je devrais, me semble-t-il, avoir continué à relever de la Caisse complémentaire dont je dépendais avant mon interruption de toute activité. Or la caisse de retraite complémentaire semble ne pas vouloir me reconnaître de droits, à partir de la période de chômage, à cause de cette interruption d'un an. Je souhaiterais votre avis sur cette question. Un grand merci d'avance à tous.

Par **morobar**, le **07/04/2019** à **08:36**

Bonjour,

Lors de votre séjour à l'étranger, personne n'a abondé la caisse de retraite complémentaire. L'éligibilité au régime AGIRC-ARRCO dépend de plusieurs conditions.